

**OBJET : AVENANT À LA CONVENTION TRIPARTITE  
POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES DE L'AIRE DE GRAND  
PASSAGE DES GENS DU VOYAGE**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le jeudi 4 décembre 2025 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 16 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20251216-20251216\_CC\_D27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2025

Publication : 24/12/2025



**Présents** : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Jean-Pierre BRAT, Sylvain BROSSETTE, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, Patrick FOURNEL, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Clément GAUMON, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Pierre GIRAUD, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean-Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Annie OSTARD, Rambert PALIARD, Nathalie PANAZZA, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Patrice POTIONNIER, Ghyslaine POYET, Pierre-Yves PUGNIERE, Robert REGEFFE, Monique REY, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Christian SOULIER, René SUCHET, Elodie THEVENET, Georges THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Jacki VIALON

**Absents remplacés** : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Bertrand DAVAL par Patrice POTIONNIER, Daniel DUBOST par Pierre-Yves PUGNIERE, Nicole GIRODON par Jacki VIALON, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE

**Pouvoirs** : Abderrahim BENTAYEB à Catherine DOUBLET, Roland BOST à René AVRIL, Christophe BRETON à Thierry GOUBY, Patricia CARETTE à Georges THOMAS, Stéphanie CHAPTUT à David BUISSON, Martine CHARLES à Eric LARDON, Pierre CONTRINO à Gérard VERNET, Bernard

COTTIER à Jean-Paul FORESTIER, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD, Flora GAUTIER à René FRANÇON, Cindy GIARDINA à Christophe BAZILE, Martine GRIVILLERS à Christiane BAYET, Nathalie LE GALL à Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE à Jean-Yves BONNEFOY, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Michel ROBIN à Olivier JOLY, Pascal ROCHE à Elodie THEVENET, Frédérique SERET à Julien DEGOUT, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Gilles THOMAS à André BARTHELEMY, Yannick TOURAND à Thierry HAREUX, Stéphane VILLARD à Marcelle DJOUHARA

**Absents** : Christophe DESTRAS, Christelle MASSON, Martine MATRAT, Frédéric MILLET, Gérard PEYCELON, Frédéric PUGNET

**Secrétaire de séance** : Robert REGEFFE

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	98
Nombre de membres suppléés :	7
Nombre de pouvoirs :	24
Nombre de membres absents :	6
Nombre de votants :	122

Vu l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et notamment sa compétence en matière d'accueil des gens du voyage,

Vu le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAH-GdV) sur le département de la Loire 2022-2027,

Considérant l'intérêt de financer de façon intercommunautaire, la gestion de l'aire de grand passage pour les gens du voyage, conformément aux attendus du SDAH-GdV,

L'aire de grand passage (AGP) des gens du voyage (d'une superficie de 43 898 m<sup>2</sup>), située sur la commune d'Andrézieux-Bouthéon, permet de recevoir chaque année, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, les grands groupes de nomades (jusqu'à 120 caravanes) lors de leurs migrations saisonnières pour des rassemblements culturels ou familiaux. Cette aire est gérée par Saint-Etienne Métropole, via un marché public avec groupement de commande intégrant Loire Forez agglomération (depuis le 16/01/2025 jusqu'au 31/12/2029).

Elle permet aussi aux trois établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en la matière (Saint-Etienne Métropole, Communauté de Communes de Forez-Est et Loire Forez agglomération) de répondre parfaitement aux exigences de l'actuel schéma départemental d'accueil et d'hébergement des gens du voyage (SDAH-GdV).

Les modalités de participation aux frais de fonctionnement de l'aire de grand passage des gens du voyage sont déjà définies dans le cadre d'une convention entre les différents établissements publics de coopération intercommunale concernés : Saint-Étienne Métropole, Loire Forez agglomération et Forez-Est.

Aussi, il convient d'intégrer à la convention de financement les dépenses liées à l'investissement de l'AGP, et en particulier celles qui concernent à court terme la réalisation des travaux de stabilisation du sol suite aux épisodes pluvieux de 2024.

Les dépenses d'investissement de l'AGP seront engagées par Saint-Étienne Métropole, exploitant de l'AGP. Sont considérés comme frais d'investissement toutes les dépenses liées à tout type de travaux à mettre en œuvre pour permettre l'accueil des groupes dans les meilleures conditions.

La convention prévoit que Saint-Étienne Métropole, Loire Forez agglomération et Forez-Est participent conjointement, pour un tiers chacune, aux frais d'investissement de l'AGP.

A l'avenir, pour la réalisation de tous travaux d'investissement, Saint-Etienne Métropole sollicitera au préalable Loire Forez agglomération et Forez-Est pour un accord sur un programme de travaux et un montant estimatif qui seront présentés annuellement lors d'un comité de pilotage.

L'avenant vient également proroger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2029, date qui correspond à l'échéance du marché de gestion en cours.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver l'avenant à la convention financière tripartite de l'aire de grand passage des gens du voyage, située sur la commune d'Andrézieux-Bouthéon et gérée par Saint-Etienne Métropole, pour la prolonger jusqu'à fin 2029 et y intégrer le financement des dépenses d'investissement,
- accepter l'imputation de toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'aire de grand passage des gens du voyage depuis l'opération 7000 (7GV),
- autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à signer cet avenant et tous les actes afférents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve l'avenant à la convention financière tripartite de l'aire de grand passage des gens du voyage, située sur la commune d'Andrézieux-Bouthéon et gérée par Saint-Etienne Métropole, pour la prolonger jusqu'à fin 2029 et y intégrer le financement des dépenses d'investissement,
- accepte l'imputation de toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'aire de grand passage des gens du voyage depuis l'opération 7000 (7GV),
- autorise le Président ou son représentant dûment habilité à signer cet avenant et tous les actes afférents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 16 décembre 2025

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,